Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20261006-DE02-06102026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
1er octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
1er octobre 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14
***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 6 OCTOBRE A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

*Etaient présents : **M. BARRIER, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

*Absents excusés : **M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***
M. BELFORT donne procuration à M. David DEVAUX

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

*Secrétaire de séance : **Mme Lydia DESBOIS***

2. Réalisation d'une opération d'ordre non budgétaire

Délibération DE02-06102026

Suite à un mail de la Trésorerie, il faut réaliser une opération d'ordre comptable non budgétaire, afin que les données comptables concordent entre les chiffres de la Trésorerie et notre comptabilité :
Cela concerne l'emprunt « extension groupe scolaire » ouvert en 2010. Cette opération est neutre sur les résultats d'investissement et de fonctionnement.
Il faut procéder ainsi :
Compte 1068 débit de 0,04€
Compte 1641 crédit de 0,04€

Cette délibération est validée, à 14 voix pour, par les membres du Conseil municipal présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 12 octobre 2026

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS

